



Préfecture
du PAS-de-CALAIS

Arrondissement
d'ARRAS

Canton de
SAINT-POL/TERNOISE

VILLE de FRÉVENT

Envoyé en préfecture le 27/11/2023

Reçu en préfecture le 27/11/2023

Publié le

ID : 062-216203612-20231127-2023_11_20_05-AI

ARRÊTÉ DU MAIRE

PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET SIGNATURE AU 2^{ème} **ADJOINT AU MAIRE**

Nous, Johann DELARCHE, Maire de la Commune de FRÉVENT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-18 et R. 2122-10 permettant aux maires de donner, sous leur surveillance et leur responsabilité délégation de fonction et de signature aux maires-adjoints,

VU l'élection du Maire et des adjoints du 28 Octobre 2023,

CONSIDERANT que Monsieur Tony RAMON a été élu 2^{ème} adjoint au Maire lors du conseil municipal du 28 Octobre 2023,

CONSIDERANT qu'il y est nécessaire pour le bon fonctionnement des services municipaux de donner délégation de fonction et de signature à l'intéressé,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Une délégation de fonction et de signature est donnée à **Monsieur Tony RAMON** – 2^{ème} adjoint au Maire dans les domaines suivants : Affaires scolaires, Jeunesse et Sports.

ARTICLE 2 : Cette délégation, exercée sous ma responsabilité, subsiste tant qu'elle n'est pas rapportée.

ARTICLE 3 : L'intéressé a commencé effectivement à exercer ces fonctions déléguées le 28 octobre 2023.

ARTICLE 4 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des actes municipaux et dont ampliation sera transmise :

- Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais
- Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable de Saint-Pol-sur-Ternoise

Signature autorisée
Tony RAMON

Frévent le 20 Novembre 2023

Transmis à Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais

LE 7 NOV. 2023

LE MAIRE,

Johann DELARCHE

